



DURÉE DE L'ACTION

- 14 heures (2 journées de 7 heures).

DATES DE SESSION

- Calendrier consultable sur le site internet du CFPPA de l'Épine www.eplefpachalonsenchampagne.fr
- Si besoin, nous contacter.

VOIE DE FORMATION

Formation professionnelle continue

ACCESSIBILITE PSH

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être proposé pour faciliter leurs parcours.

N'hésitez pas à prendre contact avec notre référent handicap au 03.26.68.66.11

CONTENUS PRINCIPAUX DE LA FORMATION

- Arrêté du 29 Août 2016 portant création et fixant les modalités d'obtention du certificat individuel pour l'activité « Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ».
 - Renouvellement
- Réglementation et sécurité environnementale > 4 h
- Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public > 3 h
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives > 7h

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- En présentiel
- Mobilisation des acquis des stagiaires et apports théoriques via support informatique (PowerPoint).
- Apports théoriques sur les problématiques de milieux locaux (zones de captages...).
- Illustration des pratiques par la présentation de photos.

NOMBRE DE STAGIAIRES

- Min : 8 personnes / Max : 15 personnes

DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- Questionnaires de satisfaction

PRÉREQUIS

- Être titulaire au préalable du certificat individuel « Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques » en cours de validité.

COÛT DE LA FORMATION

120€/ jour de formation, soit pour un parcours de 240 €.

INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION ET LES FINANCEMENTS

- Prise en charge possible OCAPAT
- Formation éligible au CPF.
- Autres financements : (VIVEA, OPCO, plan de développement des compétences...).



CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Tout public

MODALITÉS D'ACCES DES DEMANDEURS

- Délais d'accès à l'action : Inscriptions demandées 15 jours avant le début de la session.



Contact : Elodie GOBILLARD - 03.26.68.66.11

cfppa.somme-vesle@educagri.fr